

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171 Email info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

ADRESSE DU CONTRÔLE

DATE DU CONTRÔLE

21/06/2022 Zur Holzwarche 33 - 4760 Bullange AGENT VISITELIR AGRÉMENT RÉGION WALLONNE Olivier Dodet

AGRW. DEP-048/A/06 expire le 12/10/2024



RÉF. 34/2022/69444/C01:1



> COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Helmuth Benker Propriétaire #TVA non communiqué Adresse Zur Holzwarche 33 - 4760 Bullange

> SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non

→ RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	1
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	4900	Année d'installation	>30 ans
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions	1,3m de diamètre, 3,7m de longue	ur Niveau de liquide (cm)	?
Type de réservoir	Cylindrique - Aérien - En cave - Simple paroi - Métallique		

→ CONTRÔLE

Contrôle visuel du réservoir au brûleur	ок	Fonctionnement brûleur	ок
Pollution en dehors du réservoir	Non	Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle :	
Trou d'homme : état général		Raccords	ок
Conduite de remplissage	ок	Conduite de ventilation	pas OK
Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles)	ок	Encuvement	pas présent
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Présence d'eau et de boue (cm) avant test	
Présence d'eau et de boue (cm) après test		Taux d'acidité (pH)	1
Conductivité (µS/cm):	1	Contrôle intérieur si nettoyage	1
Système anti-débordement	sonde 98% - test OK - tige non vérifiée (indémontable)	Système de mesure de niveau	présent - conforme
		Réservoir aérien : épaisseur des parois	

Système de détection de fuite

AUTRE(S) REMARQUE(S)

La conduite de ventilation doit déboucher à l'extérieur.

L'autorisation d'exploitation n'est pas présente

Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations – service (M.B. 17.01.2001)

8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant

a final 2003 - Arrêté minimiseriel del opérat dux dispositions de l'antice de de contrôle : le test en dépression(M.B. 19.03.2004).

17 juillet 2003 – Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de

17 juillet 2003 – Artete du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des depôts de liquides communication de la condition de combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Bullange

Signature du technicien

